



Préparé conformément à la réglementation de la commission (EU) No 453/2010.

Section 1	Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise
------------------	--

1.1 Identification du produit

SOLEST 180

Synonymes Aucun.

1.2 Utilisations identifiées appropriées de la substance ou du mélange et (utilisations déconseillées)

Utilisations identifiées appropriées (voir section 7.3 pour plus d'informations sur les utilisations identifiées selon REACH)

A usages multiples.

1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

CPI Engineering Services
2300 James Savage Rd.
Midland, MI 48642
Phone: 989-496-3780
Fax: 989-496-0316

Contact par courriel EUSDS@lubrizol.com

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

EN CAS D'URGENCE LORS DU TRANSPORT, appeler CHEMTREC : (+1) 703-527-3887 (en dehors des États-Unis), 1-800-424-9300 (aux États-Unis)

Section 2	IDENTIFICATION DES DANGERS
------------------	-----------------------------------

2.1 Classification de la substance ou du mélange

(EC) No 1272/2008

Ce produit ne satisfait pas les exigences de classification de la législation européenne actuelle.

67/548/CE ou 1999/45/CE

Ce produit ne répond pas aux exigences de classification de la législation européenne actuelle.

Pour le texte complet des phrases de risque : voir la section 16.

2.2 Éléments de l'étiquette

(EC) No 1272/2008

Informations supplémentaires de l'étiquette

Aucun.

2.3 Autres dangers

Aucun n'est identifié.

Section 3	COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS
------------------	---

3.2 Mélanges

(EC) No 1272/2008

Cette matière ne contient aucun ingrédient devant être divulgué selon des critères réglementaires de risque pour cette juridiction. Reportez-vous à la section 11 pour des détails supplémentaires.

67/548/CE ou 1999/45/CE

Ce produit ne présente pas de dangers connus, définis par les lois et règlements en vigueur.

Section 4	MESURES DE PREMIERS SECOURS
------------------	------------------------------------

4.1 Description des mesures de premiers secours

Contact avec la peau

Laver à l'eau et au savon. Consulter le service médical si l'irritation se développe. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux

Rincer abondamment à l'eau au moins 30 minutes. Appeler le service médical si l'irritation de l'oeil se développe ou persiste.

Inhalé

Transporter la personne atteinte à l'air frais si l'on observe des troubles.

Ingéré

SOLEST 180 [2011/5/24]

NE PAS FAIRE VOMIR. Appeler immédiatement le service médical.

Conseil aux prestataires de premiers secours

Lors des premiers soins, toujours se protéger de l'exposition aux produits chimiques ou des maladies transmissibles par le sang en portant des gants, un masque et une protection oculaire. Après avoir prodigué les premiers soins, se laver la peau exposée avec du savon et de l'eau.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, à la fois aigus et différés

Voir la section 11.

4.3 Indication de toute assistance médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

Note pour le médecin : traiter symptomatiquement.

Section 5	MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE
-----------	------------------------------------

5.1 Moyens d'extinction

CO₂, poudre sèche, émulseur polyvalent ; l'eau peut être utilisée pour refroidir et protéger les récipients de produit exposés.

5.2 Risques spéciaux provenant de la substance ou du mélange

Voir la section 10 pour des informations supplémentaires.

5.3 Conseil pour les pompiers

Il est recommandé de porter un appareil respiratoire autonome. L'eau peut éclabousser les éléments proches.

Section 6	MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE
-----------	---

6.1 Précautions personnelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Un équipement de protection individuelle doit être porté. Ventiler la zone si le déversement s'est effectué dans un espace confiné ou dans toute autre zone à faible ventilation.

6.2 Précautions environnementales

Éviter toute introduction dans les égouts et les cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel pour le confinement et le nettoyage

Ramasser le liquide pour le recycler et/ou le mettre au rebut. Le liquide résiduel peut être absorbé sur du matériel inerte.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les sections 8 et 13 pour des informations supplémentaires.

Section 7	MANIPULATION ET STOCKAGE
-----------	--------------------------

7.1 Précautions pour une manipulation sûre

Conserver les récipients fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Laver à fond après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les récipients vides contiennent des résidus de produit qui peuvent présenter les dangers du produit. Éliminer l'emballage ou les contenants conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Température de pompage

Non déterminé.

Température maximale de manipulation

Non déterminé.

Température de charge.

Non déterminé.

7.2 Conditions pour un stockage sûr, y compris toutes les incompatibilités

Voir la section 10 pour les matériaux incompatibles.

Température maximale de conservation

Non déterminé.

7.3 Utilisation(s) spécifique(s)

Les utilisations finales sont indiquées dans un scénario d'exposition joint si nécessaire.

Section 8	CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE
-----------	--

8.1 Paramètres de contrôle

Aucun n'est connu.

Autres limites d'exposition

Aucun n'est connu.

8.2 Contrôles de l'exposition

Utiliser avec une ventilation adaptée.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité.

Protection de la peau

Neoprène.

Les chemises à manches longues sont recommandées. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection respiratoire

Utiliser un respirateur avec une association d'une cartouche pour vapeur organique et d'un filtre très efficace si la limite d'exposition recommandée est dépassée.

Utiliser un appareil respiratoire isolant pour pénétrer dans les espaces confinés et dans les autres endroits faiblement ventilés et pour les zones de décontamination ou de grosses quantités se sont répandues .

Mesures d'hygiène

Se laver soigneusement après avoir manipulé ce produit.

Contrôles de l'exposition environnementale

Voir la section 6 pour plus de détails.

Section 9	PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
------------------	--

9.1 Informations concernant les propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Clair Liquide.
Odeur	Léger
Seuil olfactif	Non déterminé.
pH	Non déterminé.
Point de fusion/congélation	Non déterminé.
Point d'ébullition	Non déterminé.
Plage de points d'ébullition	Non déterminé.
Point éclair	285 °C, 545 °F COC (Typique)
Taux d'évaporation	Non déterminé.
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet.
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Non déterminé.
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Non déterminé.
Pression de vapeur	Non déterminé.
Densité de vapeur	Non déterminé.
Densité relative	0.97 (15.6 °C)
Densité apparente	Non déterminé.
Solubilité dans l'eau	Insoluble.
Autres solubilités	Non déterminé.
Coefficient de partage : octanol/eau	Non déterminé.
Point d'autoinflammation	Non déterminé.
Température de décomposition	Non déterminé.
Viscosité	175 Centistokes (40 °C) 17.8 Centistokes (100 °C)
Propriétés explosives	Ce produit n'est pas connu pour être explosif.
Propriétés oxydantes	Ce produit est une substance non-oxydante.

9.2 Autres informations

Les données ci-dessus représentent des valeurs types et ne constituent pas une spécification.

Section 10	STABILITE ET REACTIVITE
-------------------	--------------------------------

10.1 Réactivité

Examiner soigneusement toutes les informations fournies dans les sections 10.2 à 10.6.

10.2 Stabilité chimique

SOLEST 180 [2011/5/24]

Le produit est normalement stable aux faibles températures et n'est pas décomposé par l'eau.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Ne se produira pas.

10.4 Conditions à éviter

Non déterminé.

10.5 Matériaux incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Fumée, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, aldéhydes et autres produits de combustion incomplète.

Section 11	INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES
------------	-----------------------------

11.1 Informations concernant les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Orale

La LD50 est > 10,000 mg/Kg. D'après des données de composants ou de matières semblables.

Cutanée

La LD50 est > 2000 mg/Kg. D'après des données de composants ou de matières semblables.

Inhalation

Il n'existe aucune donnée disponible pour indiquer que le produit ou ses composants peuvent présenter un danger toxique par inhalation.

Corrosion / irritation de la peau

Le produit ne devrait pas être un irritant primaire pour la peau. D'après des données de composants ou de matières semblables.

Lésions graves / violente irritation des yeux

L'irritation oculaire est improbable. D'après des données de composants ou de matières semblables.

Irritation respiratoire

Aucune donnée n'est disponible pour indiquer que le produit ou ses composants peuvent provoquer une irritation pulmonaire dans des conditions de travail normales et de bonnes mesures d'hygiène industrielle.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peau

Aucune donnée n'est disponible pour indiquer que le produit ou ses composants peuvent provoquer une sensibilisation de la peau.

Respiratoire

Aucune donnée disponible pour indiquer si le produit ou ses composants peuvent être des sensibilisants des voies respiratoires.

Mutagénicité des cellules germinales

Aucune donnée disponible pour indiquer que le produit ou ses composants présents à plus de 0,1% sont mutagènes ou génotoxiques.

Cancérogénicité

On ne dispose d'aucune donnée indiquant que chacun des composants présents à plus de 0,1% peut présenter un risque cancérogène.

Toxicité génitale

Aucune donnée disponible pour indiquer si le produit ou ses composants présents à plus de 0,1% pouvaient présenter une toxicité de la reproduction.

Exposition répétée STOT

Aucune donnée disponible n'indique que les produits ou les composants présents à plus de 1% présentent des dangers chroniques pour la santé.

Autres informations

Pas d'autre danger connu pour la santé.

Section 12	INFORMATIONS ECOLOGIQUES
------------	--------------------------

12.1 Toxicité

Poissons d'eau douce

Non déterminé.

Invertébrés d'eau douce

Non déterminé.

Algues

Non déterminé.

Bactéries

Non déterminé.

12.2 Persistance et dégradabilité

Non applicable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non applicable.

12.4 Mobilité dans le sol

Non applicable.

12.5 Résultats de l'évaluation des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou des substances très persistantes à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)

Pas disponible

12.6 Autres effets néfastes

Aucun n'est connu.

Section 13	Considérations concernant l'élimination des déchets
-------------------	--

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Toutes les pratiques de mise au rebut doivent s'effectuer conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Éliminer l'emballage ou les contenants conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Section 14	INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT
-------------------	--

14.1 Numéro ONU

ADR/RID	Non réglementé.
ICAO	Non réglementé.
IMDG	Non réglementé.

14.2 Désignation correcte de l'ONU pour le transport

ADR/RID	Non réglementé.
ICAO	Non réglementé.
IMDG	Non réglementé.

14.3 Catégorie(s) de danger pour le transport

ADR/RID	Non réglementé.
ICAO	Non réglementé.
IMDG	Non réglementé.

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID	Non réglementé.
ICAO	Non réglementé.
IMDG	Non réglementé.

14.5 Dangers environnementaux

ADR/RID	Non applicable.
ICAO	Non applicable.
IMDG	Non applicable.

14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs

Revoir les exigences de classification avant d'expédier ces substances à des températures élevées.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de Marpol 73/78 et du code IBC

Pas déterminé.

Section 15	INFORMATIONS REGLEMENTAIRES
-------------------	------------------------------------

15.1 Réglementations / législation relatifs à la sécurité, à la santé et à l'environnement concernant spécifiquement la substance ou le mélange**Inventaires mondiaux des produits chimiques**

Australie	Ce produit nécessite une notification avant mise sur le marché dans le cadre de la réglementation australienne.
Canada	Tous les composants sont en conformité avec les exigences de notification des produits chimiques du Environmental Protection Act Canadien.
Chine	Tous les composants de ce produit sont listés dans l'Inventaire des Substances Chimiques Existantes en Chine.
CEE	Peut nécessiter une notification selon le septième amendement de la directive 92/32/CEE.
Japon	Tous les composants possèdent un numéro METI et MOL au Japon.
Corée	Tous les composants sont en conformité en Corée.
Nouvelle-Zélande	Tous les composants sont en conformité avec les normes de la Nouvelle-Zélande concernant la notification des substances chimiques.
Philippines	Ce produit nécessite une notification avant mise sur le marché aux Philippines.
Suisse	Peut nécessiter une notification avant mise sur le marché en Suisse.
Taïwan	Peut nécessiter une notification avant mise sur le marché à Taïwan.
E.U.	Tous les composants de ce matériau figurent dans l'Inventaire américain des produits chimiques (TSCA) ou en sont exemptés.

Catégories de danger pour l'eau en Allemagne

WGK = 1 d'après la directive sur les Risques de l'Eau, VwVws, datée du 17 mai 1999.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée.

Section 16	AUTRES INFORMATIONS
-------------------	----------------------------

Créé par

Product Safety and Compliance Department (440-943-1200)

Date créée

20 Mars 2007

Date de révision

24 Mai 2011

Numéro de la FDS

1877416-1322725-2027181-102103

Codes HMIS

Santé HMIS	Incendie HMIS	Réactivité HMIS
0	1	0

Phrases R pertinentes

Non applicable.

Phrases de risque pertinentes

Non déterminé.

Indicateurs de Révision

Section: 2 Mise au rebut	Changée: 24 Mai 2011
Section: 2 Signaler les premiers soins oculaires	Changée: 1 Mars 2011
Section: 2 Moyens d'extinction.	Changée: 1 Mars 2011
Section: 2 Premiers secours en cas d'ingestion	Changée: 1 Mars 2011
Section: 2 Premiers secours pour la peau	Changée: 1 Mars 2011
Section: 2 Procédures de stockage	Changée: 1 Mars 2011
Section: 15 Chine	Changée: 24 Mai 2011
Section: 15 EINECS de l'U.E.	Changée: 24 Mai 2011
Section: 15 Suisse	Changée: 24 Mai 2011
Section: 15 WGK.	Changée: 24 Mai 2011

Étant donné que les conditions ou méthodes d'utilisation se situent hors de notre contrôle, nous n'assumons aucune responsabilité et rejetons expressément toute responsabilité pour toute utilisation de ce produit. Les informations contenues dans la présente sont considérées comme vraies et fiables, mais toutes les déclarations ou suggestions sont faites sans garantie, expresse ou tacite, concernant l'exactitude des informations, les dangers afférents à l'utilisation du produit ou les résultats pouvant être obtenus d'une utilisation de celui-ci. Le respect de toutes les réglementations gouvernementales, provinciales et locales applicables est laissé à la responsabilité de l'utilisateur.